

Notaires associés

Karine BERTRAND-GOUVERNAIRE Jean-Charles GOUVERNAIRE

Notaire

Stéphanie FORCADE

Succession

Dès le décès

Quels documents dois-je fournir au notaire ?

Concernant le défunt

- · Un original de l'acte de décès remis par la mairie ou les pompes funèbres
- · la carte d'identité du défunt, son passeport ou sa carte de séjour
- · l'original du livret de famille
- · la copie de son contrat de mariage ou de son Pacs
- · la copie de l'acte de changement de régime matrimonial
- · la copie du jugement de séparation de corps ou de divorce
- · l'original de son testament
- la copie de la donation entre époux

Concernant chaque héritier et le conjoint survivant

- · l'original de leur carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour
- · une copie de leur livret de famille
- · la copie de leur contrat de mariage ou de leur Pacs
- · la copie de l'acte de changement de leur régime matrimonial
- · la copie du jugement de séparation de corps ou de divorce

Concernant le patrimoine du défunt et de son conjoint

☐ Les biens immobiliers :

- · Les titres de propriété, c'est-à-dire les actes notariés par lesquels il est devenu propriétaire, seul ou avec son conjoint.
- Une évaluation de chacun des biens établie par 2 agences immobilières de votre choix.

☐ Les comptes bancaires et placements

· Les références des comptes bancaires, livrets, CEL, PEL ... personnels et joints, du défunt et de son conjoint (en cas de régime de communauté) ainsi que les derniers relevés de comptes

161, avenue Jean Jaurès - 66170 MILLAS

- Les références des comptes titres ouverts dans une banque ou chez un agent de change (actions, obligations, Sicav, Fonds communs de placement, FCPI ...) ainsi que les derniers relevés de comptes
- · Les références du Plan épargne entreprise ainsi que les derniers relevés de comptes.

• L'assurance-vie

- · La copie des contrats du défunt et de son conjoint
- · Les coordonnées des compagnies d'assurance
- · La valeur de rachat des contrats non dénoués souscrits par le conjoint

• Les caisses de retraite

• Dernier avis de paiement au défunt ou dernier relevé ou courrier de la caisse

Les parts de société civile ou commerciale dont le défunt (ou son conjoint) était associé

- · Les statuts mis à jour et éventuellement actes de cession de parts
- · L'extrait K-bis
- · Le dernier bilan et compte de résultats
- Les coordonnées de l'expert-comptable en vue notamment de déterminer la valeur des parts

· Le fonds de commerce ou artisanal ou libéral

- · Le titre d'acquisition
- · L'extrait K-bis
- · L'inscription au répertoire des métiers
- Les coordonnées de l'expert-comptable en vue notamment de déterminer la valeur du fonds

Les autres biens (liste non exhaustive)

- · La reconnaissance de dettes et créances éventuelles notamment sur les héritiers (prêts familiaux)
- Les justificatifs de tout autre bien dont le défunt était propriétaire en totalité ou en partie et notamment les droits détenus dans la succession d'un parent...
- · La carte grise des véhicules automobiles (2 ou 4 roues).

Concernant les dettes du défunt et de son conjoint Impôts

- · La copie de la dernière déclaration de revenus
- · La copie de la dernière déclaration ISF
- · Les avis d'imposition (Impôt sur le revenu, CSG-CRDS, Taxes foncières, taxe d'habitation, ... de l'année en cours ou de l'année précédente)

Aides sociales récupérables

- · Le Fonds de Solidarité Vieillesse (ex FNS),
- · Les aides sociales aux personnes âgées,
- · La Prestation Spécifique Dépendance, ...

Autres dettes

- · Les factures de téléphone, d'EDF / GDF, EAU ...
- Les charges de copropriété (dernier appel de charges)
- · Les avis d'échéances des assurances immobilier ou véhicules,
- · Les références de l'organisme prêteur
- · Les autres factures dues au décès

Concernant les donations antérieures au décès

• La copie des actes de donations consenties de son vivant par le défunt, soit sous forme notariée soit sous forme de dons manuels déclarés à l'administration.

Le notaire Quelles sont ses missions?

Fixer la dévolution de la succession c'est-à-dire répondre aux questions suivantes: Qui hérite ? Dans quelles proportions ?

Accompagner les héritiers dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales (déclaration de succession)

Assurer la transmission du patrimoine du défunt aux héritiers (attestation, partage)...